



# « Règlement particulier »



3<sup>ème</sup> édition nationale de doubles de « BAD A VILLETTE »

Les 20 & 21 avril 2019

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2018-2019 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous. Il est autorisé par la ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton et la Fédération Française de Badminton au 9 novembre 2018 : 18.AURA.38/TI.F./005
2. Le tournoi est ouvert à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort du 4 avril 2019. Il est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s « N2-N3-R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12 ». Les joueurs(euses) appartenant aux catégories « Poussin(e)s & Benjamin(e)s » ne sont pas autorisés à participer à cette compétition.
3. Le Juge-Arbitre sera : M. Julien LAMERCERIE du club de Vienne (CBV 38). Ces décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club. Le GEO sera M. Adrien CHAUVIN.
4. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier comprenant l'inscription complète (feuille d'inscription + le paiement effectif des droits d'engagements).
5. Les tableaux proposés sont : Les doubles dames et hommes le samedi 20 avril 2019 et les doubles mixtes le dimanche 21 avril 2019 dans les séries « N2-N3-R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12 ». Les tableaux seront constitués en poules de 4 ou de 5 avec 2 sortants.
6. Les tableaux seront composés en regroupant les paires selon la moyenne de leur CPPH.
7. Un minimum de 5 à 6 tableaux par discipline sera créé afin de garantir un niveau cohérent dans chaque série.
8. L'inscription est autorisée sur 2 tableaux et dans 2 séries différentes. Le montant de l'inscription s'élève à 20 € par joueur(euse) pour 1 tableau et 22 € par joueur(euse) pour 2 tableaux. Les droits d'inscriptions sont remboursables en application des articles 3.1.5 et 4.3.3 du RGC. Aucun remboursement après la compétition ne sera fait. Merci de vous présenter à la table de marque.
9. Le mode d'inscription et de paiement se fera façon individuelle ou via le club du joueur(euse) uniquement par chèque bancaire. (3 feuilles d'inscriptions par club au MAX)
10. Les volants sont à la charge des joueurs(euses). En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle : « RSL Tournay n°3 » et le volant « Yonex Mavis 500 » pour les non classés.
11. Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage jusqu'aux finales et dans la mesure du possible les finales pourront être arbitrées.
12. Tout joueur(euse) devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.
13. A l'appel de son nom, tout joueur(euse) ne se présentant pas dans un délai de **5 minutes** pourra être disqualifié par les Juges arbitres.
14. Le temps de préparation des joueurs(euses) (tests de volants + échauffement) est de 3 minutes à l'annonce du match par la table de marque.
15. Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision des Juges arbitres. Les matches pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu (voir plus avec l'accord des joueurs(euses) concerné(e)s).
16. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
17. Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler aux Juges arbitres et à la table de marque.
18. Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute ». Les volants touchant des éléments difficilement visibles comme les filins seront comptés « let » au service et en jeu (illimité).
19. Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge-arbitre, aux organisateurs, aux joueurs(euses) appelé(e)s pour leur match ainsi qu'aux conseillers techniques qui les coachent. Merci de respecter le nombre de 2 conseillers techniques maximum par demi-terrain.
20. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement sera affiché dans le gymnase.
21. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée au 2 avril 2019. Le CPPH de la paire sera pris en compte le jour du tirage au sort soit le jeudi 4 avril 2019.
22. Tout(e) joueur(euse) forfait après le tirage au sort du 4 avril 2019 devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org) ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
23. En cas de forfait d'un participant, un(e) joueur(euse) de double ou de mixte peut être remplacé(e) par un(e) joueur(euse) inscrit(e) et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En cas de forfait de l'ensemble de la paire, la paire n°1 de la liste d'attente sera intégrée dans la série.
24. Le Badminton Loisirs et Villettois décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.
25. Un ou plusieurs photographes arpenteront le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.
26. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement particulier

Le Juge arbitre : M. Julien LAMERCERIE le 22 Juin 2018